



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 27 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 Juin le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 20 Juin, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, M. Thierry CHAUVIN, Maire-Délégué, M. Daniel COUPRIE, Mme Claire AUTHIER-FORT, Mme Florence SWISTEK, M. Benoît DELATTE, M. Gilles CHATELIER, Mme Françoise DELAHAYE, Adjoint. M. Vincent RENAUDIN, M. Vincent AUDOIN, Mme Dominique LELIEVRE, Mme Carole COURIBAUT, M. Philippe BOBE, Mme Carole DAGUSET, M. Jean-Pierre CATONNET, M. Laurent BUZARD, Mme Éliane SOMBRÉ, M. Patrick BAURET.

Avaient donné procuration – Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER à M. Thierry CHAUVIN, Mme Nathalie MERCIER-VANDAS à M. Philippe BOBE, Mme Patricia GARD à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Gilles DUMAS à Mme Françoise DELAHAYE, M. Jean-Charles ALLAIN à M. Vincent AUDOIN, Mme Patricia GUEDON à Mme Dominique LELIEVRE, M. Bernard BORDERON à Mme Carole COURIBAUT, M. Joël GUERN à M. Patrick BAURET, M. Pierre DELAHAYE à Mme Éliane SOMBRÉ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre CATONNET.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-016-211600283-20180628-2018_05_DEL

2018_05_DEL02

OBJET : RAPPORT PUBLIC SUR LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur Gilles CHATELIER, Adjoint au Maire en charge de l'environnement

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire assure la compétence eau potable pour l'ensemble de son territoire. Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage. Depuis le 1er juillet 2015, le délégataire est la société SAUR en application d'un contrat ayant pris effet le 1er juillet 2015, pour une durée de 10 ans.

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Dans ce contexte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tel qu'annexé ;
- d'approuver l'économie générale de ce rapport.

ADOPTÉ

Pour extrait conforme,
Barbezieux, le 28 Juin 2018

Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P le ... 28 JUIN 2018 ...
et de la publication en date du ... 28 JUIN 2018 ...
BARBEZIEUX, le ... 28 JUIN 2018 ...
Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-016-211600283-20180628-2018_05_DEL

Rapport annuel

Commune de **BARBEZIEUX SAINT HILAIRE**

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	8
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNEE 2017.....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	16
■	ETAT DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service d'eau potable.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2015. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 30 juin 2025.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des clôtures, des ouvrages de traitement, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Import Permanent	SIAEP DE LA REGION DE BAINES
Convention d'Import/Export Secours	SIAEP DU SUD CHARENTE - Font Chaude

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Observations
Captage LES BRUNS BARRET Prélèvement en nappe souterraine	70	325 124	270 299	-16,86 %	
Chez Drouillard Puits 1 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE Prélèvement en nappe souterraine	56	148 589	178 450	+20,10 %	
Chez Drouillard Puits 2 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE Prélèvement en nappe souterraine	27	32 688			Puits à l'arrêt depuis juillet 2016
Total des prélèvements [m³]		506 401	445 910	-11,95 %	

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
SIAEP DE LA REGION DE BAINES	2 312	21 083

● Volumes produits

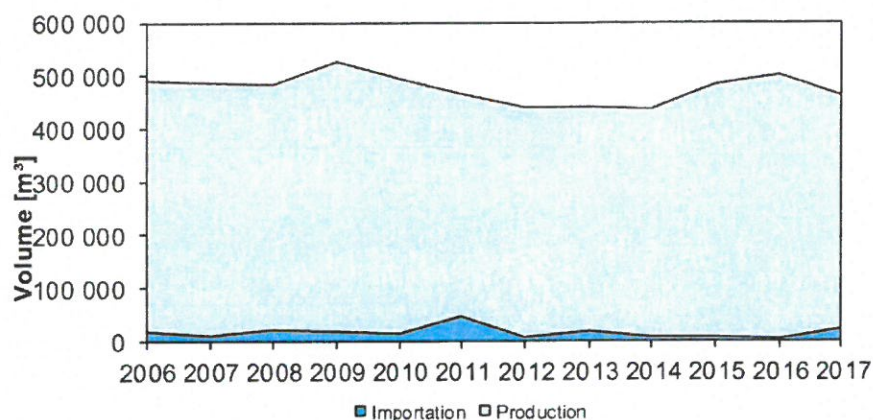
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Station de production LES BRUNS BARRET Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	1 000	321 562	265 125*	-16,84 %
Station de production CHEZ DROUILLARD BARBEZIEUX SAINT HILAIRE Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	350	177 771	175 611	-1,22 %

*prise en du compteur de refoulement à partir de 2017

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	499 333	443 032	-11,28 %
Importations	2 312	21 083	+811,89 %
Total général	501 645	464 115	-7,48 %

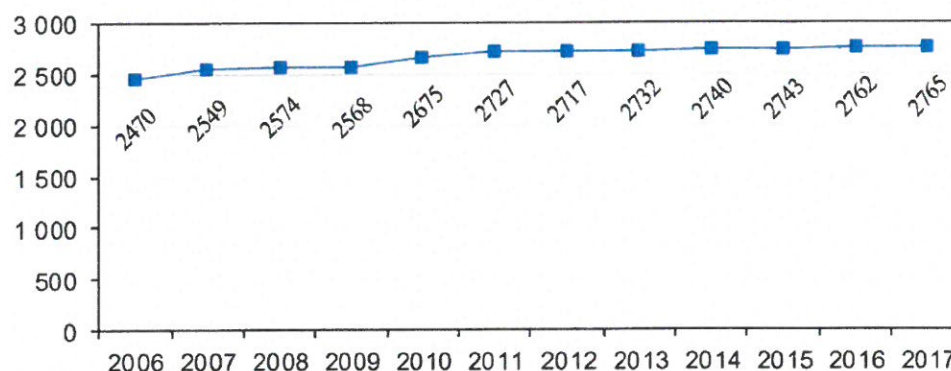
• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	2 762	2 765	+0,11 %

• Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

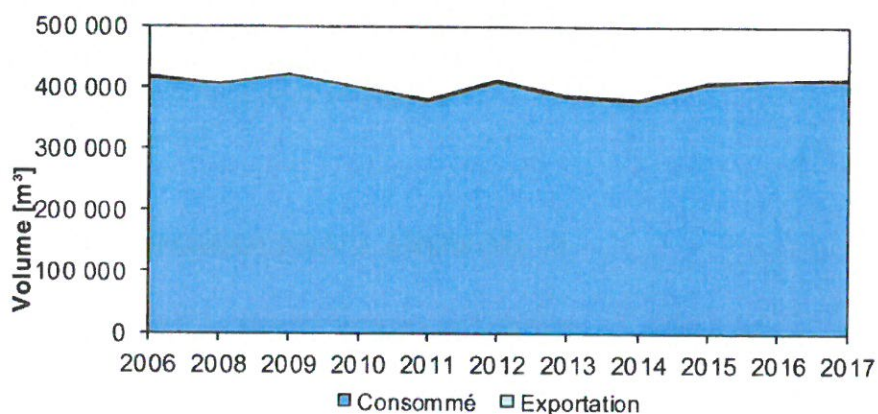
Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	499 333	443 032	-11,28 %
Volume importé	2 312	21 083	+811,89 %
Volume exporté	- 1 737	- 1 739	+0,12 %
Volume mis en distribution	499 908	462 376	-7,51 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	412 687	413 727	+0,25 %
Volume total vendu aux abonnés	412 687	413 727	+0,25 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 150 m³ par an. Elle était de 149 m³ en 2016.
Période de relèvement : 362 jours

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
SIAEP DU SUD CHARENTE - Font Chaude	1 737	1 739
Volume total exporté	- 1 737	- 1 739

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	98,7	98,6	-0,10 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
14/12/2016	Tarifs du service d'eau potable
13/12/2017	Tarifs du service d'eau potable

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0.3200	0.3300

Commune de BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

EAU POTABLE

2017

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,16	25,16	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,352	0,352	0,00 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	14,20	14,20	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,60	0,60	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,07	0,07	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	67,40	67,40	0,00 %
Collectivité	86,20	86,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	11,02	11,09	+0,64 %
Total [€ TTC]	211,42	212,69	+0,60 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

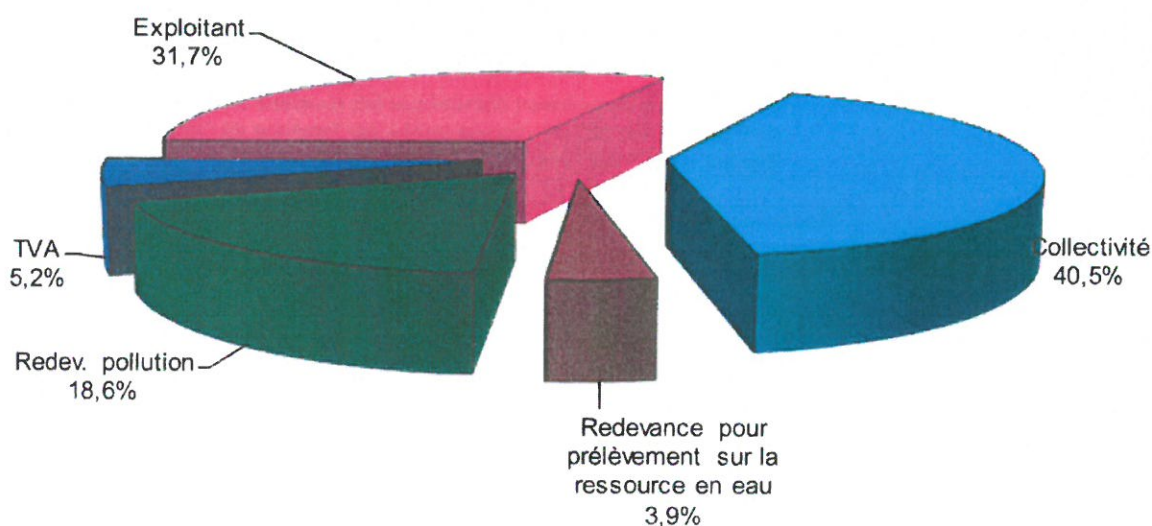
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,77 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0018 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E-legalite.com

93_DE-016-211600283-20180628-2018_05_DEL

■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNEE 2017

Le tarif domestique de la commune a évolué au cours de l'année 2017, les dates d'application sont les suivantes :
 du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
 du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	25,16	25,16
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,352	0,352
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	14,20	14,20
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,60	0,60
Redevances et taxes			
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,07	0,07
	TVA [%]	5,5	5,5

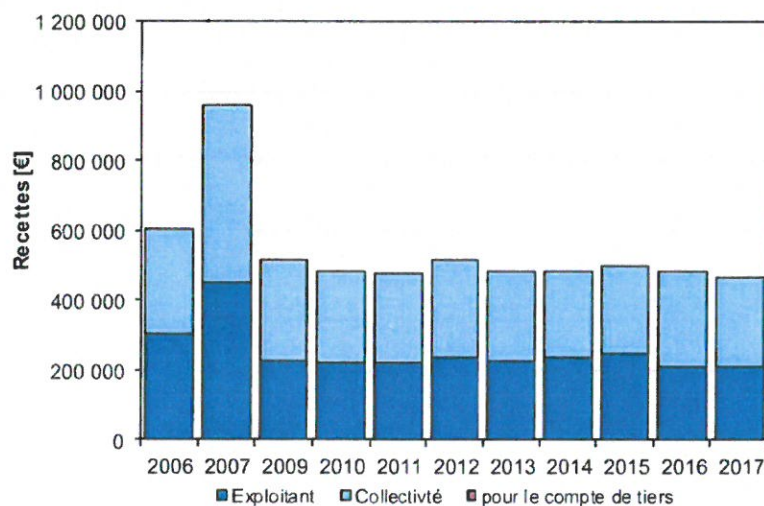
■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	273 299,31 €	268 201,32 €	-1,87 %
dont abonnements	39 045,51 €	1 026,00 €	-97,37 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 641,37 €	- 10 726,51 €	-306,10 %
Recettes de volume exporté	1 044,00 €	1 026,00 €	-1,72 %
Total recettes de vente d'eau	271 701,94 €	258 500,81 €	-4,86 %

Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	213 985,52 €	210 368,04 €	-1,69 %
dont abonnements	68 795,51 €	69 329,81 €	+0,78 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 516,07 €	- 573,46 €	+62,17 %
Recettes de volume exporté	609,00 €	601,92 €	-1,16 %
Total recettes de vente d'eau	213 078,45 €	210 396,50 €	-1,26 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Captage LES BRUNS

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Chez Drouillard Puits 1

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SIAEP DE LA REGION DE BAINES

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

60 %

Rapport annuel

EXERCICE
2017

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E-legalite.com

93_DE-016-211600283-20180628-2018_05_DEL

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

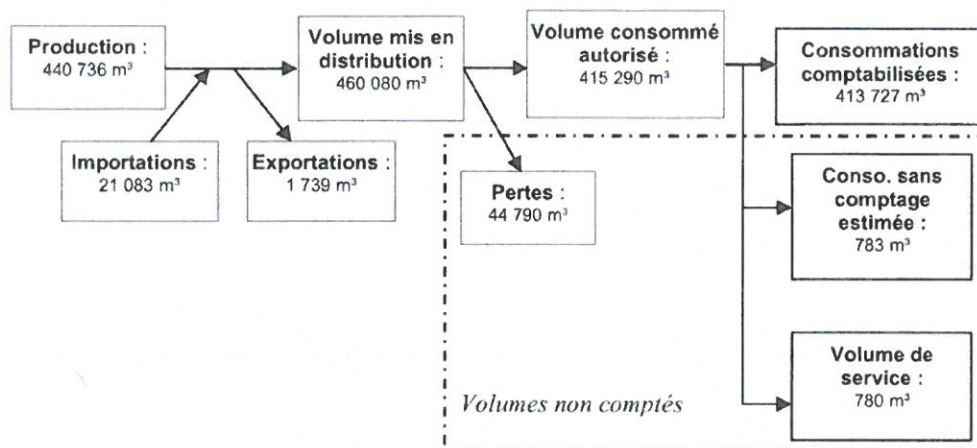
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	106

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 783 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 780 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	87,9 %	87,6 %	85,4 %	84,4 %	90,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,5	1,5	2,0	2,4	1,3

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,5	1,5	2,0	2,2	1,2

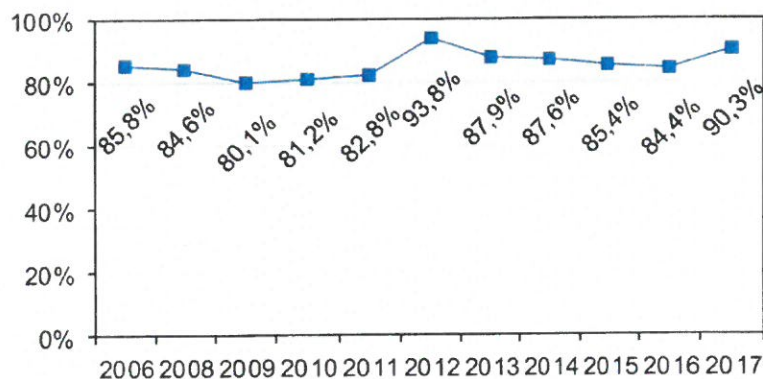
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

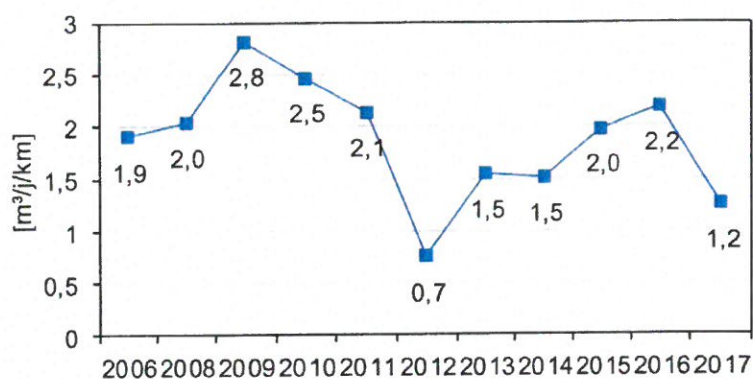
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	11,2	10,6	11,5	11,8	11,6
Seuil de rendement [%]	67,2 %	67,1 %	67,3 %	67,4 %	67,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	7,196	3,030	1,037	0,970	0,350

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 2,6 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement et d'extension de canalisations d'eau potable 2017-2020 - MERLIN	-
Accord-cadre à bon de commande 2017-2020 - ERCTP - Réservoir du bas service: renouvellement conduite fonte (32 ml - font e Ø200) + 2 colonnes montantes - Rue de la République	250 232 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	79 400,00 €	92 419,58 €	92 935,58 €	88 604,68 €	1 955,10 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	671,00 €	585,00 €
dont part délégataire	671,00 €	585,00 €
dont part collectivité	-	-
nombre de demandes reçues	-	-
nombre d'aides accordées	-	-
montants des versements à un fonds de solidarité	671,00 €	585,00 €
dont part délégataire	671,00 €	585,00 €
dont part collectivité	-	-